



DECISION

du 28 mars 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre des amendes de police 2023 pour la sécurisation d'un talus surplombant le domaine public et présentant un risque de chute de roches sur un cheminement piéton situé Avenue des Thermes.

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 26° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant le projet de la commune de sécuriser un talus surplombant le domaine public et présentant un risque de chute de roches sur un cheminement piéton situé sur l'Avenue des Thermes ;

Considérant le chiffrage de la société « Stabilisation Protection », en date du 3 février 2023, pour la sécurisation dudit cheminement piéton Avenue des Thermes, présentant un risque de chute de roches, dont le montant est estimé à 47 314,12 € hors taxes ;

DECIDE

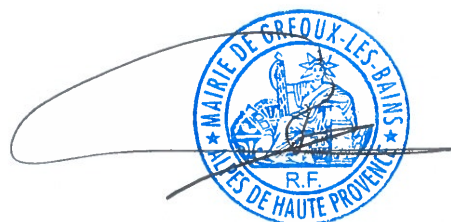
Article 1^{er} : De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour la sécurisation du talus surplombant le domaine public et présentant un risque de chute de roches sur un cheminement piéton situé sur l'Avenue des Thermes.

Article 2 : De solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023 d'un montant de 23 657 €, la part d'autofinancement de la commune sera de 23 657,12 €.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, à Madame la Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Paul AUDAN